RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01214
Numéro SIREN : 433 536 190
Nom ou dénomination : ACAF

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2017 sous le numéro de dépôt A2017/007406

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

1317007

Dénomination : ACAF
Adresse : 15 rue de Belledonne 38320 Eybens -FRANCE-

n° de gestion : 2000B01214
n° d'identification : 433 536 190

n° de dépôt : A2017/007406
Date du dépôt : 01/08/2017

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 30/06/2017



1317007

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble - place Firmin Gautier - CS 90150
38019 GRENOBLE Cedex 1
Tél : 04 56 58 50 67 - Fax : 04 56 58 50 00

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
21 JUIL. 2017
Sous le N° 7406

ACAF
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 15 rue de Belledonne (38320) EYBENS
433 536 190 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept
Le trente juin à 11h30
au 15 rue de Belledonne – 38320 EYBENS.

La société FINANCIERE ERJO, sas au capital de 1 769 516 euros, ayant son siège social 15 rue de Belledonne, 38320 EYBENS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 450 973 235 RCS GRENOBLE, représentée par son Président Monsieur Elric SANGALLI,

Associée unique de la société ACAF,

A pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour ci-dessous énoncé :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général :

La société FINANCIERE ERJO
Société par actions simplifiée au capital de 1 769 516 €
Siège social : 15 rue de Belledonne
38320 EYBENS-450 973 235 RCS GRENOBLE
Représentée par Monsieur M. Elric SANGALLI son Président.

M. Elric SANGALLI, déclare au nom et pour le compte de la société FINANCIERE ERJO, accepter les fonctions qui lui sont confiées.

SECONDE RESOLUTION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée unique
Pour la société FINANCIERE ERJO
Elric SANGALLI

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général